

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

DIMANCHE 22 MARS 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 15

votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : FRASQUET Anne-Sophie

DELIBERATION N°9 : ELECTION DES ADJOINTS

Il a été proposé sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN élu Maire, à l'élection des adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de créer 4 postes d'adjoint au Maire,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il ajoute que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il complète en disant qu'après deux tours de scrutin, si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, il explique que les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de quinze minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée. Cette liste, conduite par Madame TABARD Anne-Sophie, a été jointe en annexe.

Après le dépôt de la liste, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu :

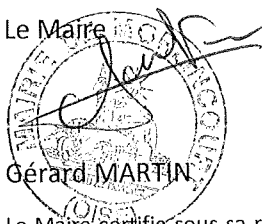
La liste conduite par Madame TABARD Anne-Sophie : 14

Les conseillers municipaux figurant sur la liste conduite par Madame TABARD Anne-Sophie, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur cette liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'elle figure en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

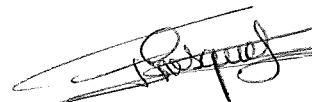
Pour extrait certifié conforme, le 22 mars 2026.

Le Maire



Gérard MARTIN

La secrétaire de séance



FRASQUET Anne-Sophie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



ANNEXE DE LA DELIBERATION N°9

Liste des adjoints au maire Conduite par Madame TABARD Anne-Sophie

Elections des Adjoints le 20/03/2026
Commune de Morlincourt

1ère Adjointe	TABARD Anne-Sophie
2ème Adjoint	GRANDIAU Maxime
3ème Adjointe	LOIFERT Florence
4ème Adjoint	DUPUIS Marc-André